



RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Conseil Municipal du 31 mai 2023

SOMMAIRE

Table des matières

I.	RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.....	4
A.	SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	4
B.	SECTION D'INVESTISSEMENT.....	4
II.	SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	5
A.	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	5
B.	LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	11
III.	SECTION D'INVESTISSEMENT.....	14
A.	LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	14
B.	LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	17

PREAMBULE

Selon l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire, après le débat sur les orientations budgétaires et le vote du budget primitif. Il doit être présenté et approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'année à laquelle il se rapporte, puis être transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet.

Ce document, qui suit une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger, dresse le bilan de l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par la collectivité dans chacune des sections (fonctionnement et investissement) sur le dernier exercice budgétaire. Il constitue un arrêté des comptes de l'Ordonnateur, alors que le compte de gestion retrace les comptes tenus par le Comptable.

La présentation de ce compte administratif 2022 répond à des objectifs de transparence et sincérité en fournissant aux membres du conseil municipal les informations financières essentielles permettant :

- de vérifier la réalisation effective du budget 2022 et de ses décisions modificatives,
- de constater l'évolution des dépenses et des recettes de la ville au cours des derniers exercices,
- d'appréhender la situation financière de la collectivité au 31 décembre 2022 en présentant la structure du budget, les grands équilibres financiers et l'état de la dette.

Résumé du compte administratif 2022 : une chute brutale de l'épargne brute liée à l'explosion des dépenses en énergie et à des recettes atones

Depuis 2014, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a dû faire face à une succession presque ininterrompue de crises. Grâce à la maîtrise de ses dépenses tout en maintenant l'un des niveaux de pression fiscale le plus bas de sa strate, elle a pu traverser la crise sanitaire et en absorber ses effets (dépenses d'urgence supplémentaires, pertes de produits des services) sans voir sa situation se dégrader.

Après des années d'efforts et de gestion rigoureuse, le rétablissement progressif de la situation financière à la sortie de la Covid, laissait donc entrevoir de nouvelles marges de manœuvre en fonctionnement comme en investissement.

C'était sans compter sur l'impact du conflit russo-ukrainien sur l'inflation qui, en augmentant fortement le prix de l'énergie et de nombreux produits, notamment alimentaires, est venu brutalement dégrader notre épargne brute qui a chuté de **5,237 M€** en 2021 à **3,781 M€** en 2022, soit une **baisse de 28%**.

Combinée à une stagnation de nos recettes (stabilité quasi-parfaite entre 2021 et 2022), cette dégradation brutale est la conséquence directe de la hausse du point d'indice intervenue sans concertation des villes durant l'été et la croissance des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et produits alimentaires, alors que notre ville n'a pas bénéficié de bouclier tarifaire de la part de l'Etat : les fluides ont ainsi augmenté de **+1,08 M€ soit +63,70%** par rapport à 2021, les dépenses en alimentation de **+125 771,92€ soit +12,93%** et les charges de personnel de près de **+ 0,830 M€**.

Alertés dès la fin du Printemps, tout a été mis en place pour limiter l'impact de cette énième crise et grâce aux efforts réalisés, les dépenses de fonctionnement n'ont augmenté, globalement, que de **+2,79 %** (43,523 M€ en 2022 contre 42,342 M€ 2021), un chiffre inférieur à l'inflation constatée dans le pays (5,9%) ou celle constatée pour les communes (estimé à 7,2%), ce qui montre que hors inflation, les dépenses de fonctionnement sont restées, à Sainte-Geneviève, tout-à-fait maîtrisées.

Ce repli de notre épargne brute provenant donc principalement de la mise en œuvre du relèvement du point d'indice de la fonction publique et de la hausse des prix des "dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achats de produits alimentaires", nous solliciterons en marge, du vote de ce compte administratif, la mise en œuvre du "filet de sécurité" instauré par l'article 14 de la loi de finances rectificative pour 2022.

I. RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Fonctionnement</i>			
Dépenses réelles	41 581 895,90 €	Recettes réelles	45 362 601,69 €
Dépenses d'ordre	1 941 162,67 €	Recettes d'ordre	69 658,34 €
Dépenses totales	43 523 058,57 €	Recettes totales	45 432 260,03 €
Crédits ouverts	48 264 875,91 €	Crédits ouverts	48 264 875,91 €

Le taux d'exécution de la section de fonctionnement est de **90,18 %** en dépenses et de **100,58 %** en recettes.

La section de fonctionnement présente donc un excédent de clôture à hauteur de 1 909 201,46 €.

En tenant compte de l'excédent antérieur reporté d'un montant de 3 114 754,96 €, l'excédent de fonctionnement à affecter est de :

$$\text{Excédent 2021 : } 1\,909\,201,46 \text{ €} + \text{Excédent antérieur : } 3\,114\,754,96 \text{ €}$$

$$\text{Excédent} = 5\,023\,956,42 \text{ €}$$

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Investissement</i>			
Dépenses réelles	9 679 117,89 €	Recettes réelles	7 567 280,86 €
Dépenses d'ordre	316 067,74 €	Recettes d'ordre	2 187 572,07 €
Dépenses totales	9 995 185,63 €	Recettes totales	9 754 852,93 €
Crédits ouverts	15 769 681,14 €	Crédits ouverts	15 769 681,14 €

Le taux d'exécution de la section d'investissement est de **66,30 %** en dépenses et de **61,86 %** en recettes.

La section d'investissement présente des restes à réaliser à hauteur de :

- Dépenses : 3 125 706,35 €
- Recettes : 2 186 707,06 €

Soit un **solde déficitaire des RAR de 938 999,29 €**.

La section d'investissement présente donc un déficit de clôture de **1 179 331,99 €** (en tenant compte du solde déficitaire des RAR).

En tenant compte du déficit antérieur reporté d'un montant de 693 819,78 €, le besoin de financement de la section d'investissement est de :

$$\text{Déficit 2022 : } 1\,179\,331,99 \text{ €} - \text{déficit antérieur : } 693\,819,78 \text{ €}$$

$$\text{Déficit} = - 1\,873\,151,77 \text{ €}$$

Il faut souligner que le résultat de clôture de la section de fonctionnement couvre le besoin de financement de la section d'investissement et dégage un résultat excédentaire.

Les résultats de clôture 2022 par section sont donc les suivants :

- Un excédent pour la section de fonctionnement de ... 5 023 956,42 €
- Un déficit pour la section d'investissement avec les RAR de ... 1 873 151,77 €

Soit un résultat global de 3 150 804,65 €

II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le total des recettes de fonctionnement 2022 s'élève à **45 432 260,03 €** contre **45 439 158,59 €** en 2021, soit une quasi-stabilité.

Réalisation des recettes totales de fonctionnement en 2022

Chapitres		CA 2020	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	Taux exécution
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	180 461,38	86 915,26	110 010,00	152 461,56	138,59%
70	PRODUITS DES SERVICES	3 574 778,89	3 885 510,78	4 276 569,87	4 120 913,03	96,36%
73	IMPOTS ET TAXES	28 964 192,12	30 042 716,63	30 659 192,42	31 132 558,87	101,54%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	8 755 986,85	7 909 272,92	8 496 650,66	8 269 792,29	97,33%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	909 790,15	891 074,41	945 347,00	1 005 853,80	106,40%
76	PRODUITS FINANCIERS	439 265,80	441 313,20	441 313,00	441 313,20	100,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	554 462,79	2 064 005,83	84 650,00	239 708,94	283,18%
	<i>dont produit des cessions</i>	<i>389 815,00</i>	<i>1 313 000,00</i>		<i>0,00</i>	
78	REPRISE SUR PROVISIONS					
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	61 378,14	118 349,56	136 388,00	69 658,34	51,07%
	TOTAL	43 440 316,12	45 439 158,59	45 150 120,95	45 432 260,03	100,62%
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 202 955,98	2 493 168,99	3 114 754,96	3 114 754,96	100,00%
	TOTAL	44 643 272,10	47 932 327,58	48 264 875,91	48 547 014,99	100,58%

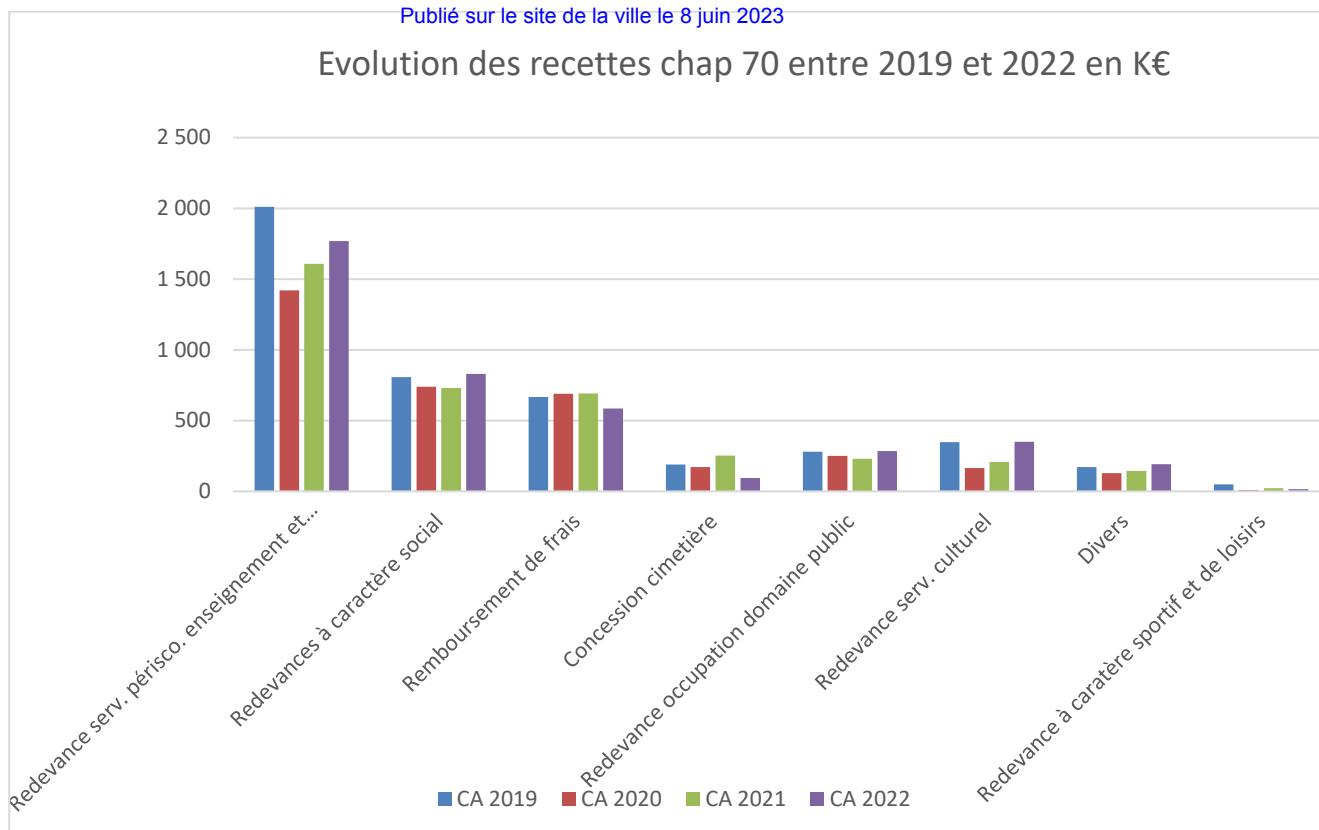
a. Chapitre 013 – Atténuation de charges

Ce chapitre comptabilise **152 461,56 €** et atteint un taux de 138,59 % de réalisation. Il recouvre essentiellement des remboursements de rémunérations et de charges sociales pour maladie ainsi que des remboursements de cotisations d'agents détachés.

b. Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes

En 2022, ce chapitre totalise **4 120 913,03 €** contre **3 885 510,78 €** en 2021 et **3 574 778,89 €** en 2020. Le taux d'exécution du budget est de 96,36 %.

Si ce chapitre enregistre une augmentation de 235 k€ par rapport à 2021, il reste en dessous du niveau réalisé en 2019 (-402 k€)



c. Chapitre 73 – Impôts et taxes

En 2022, ce chapitre totalise **31 132 558,87 €** contre 30 042 716,63 € en 2021 (taux d'exécution de 101,54 %). Il enregistre une augmentation de 3,63 % par rapport à 2021.

1. Contributions directes

Les contributions directes (article 73111 et 7318) totalisent **21 963 599 €**.

Entre 2022 et 2021, le montant des contributions directes a augmenté de 692 007 euros (+3,25%). Cette évolution s'explique par l'évolution physique des bases et par l'indexation annuelle des valeurs locatives, cette indexation faisant l'objet depuis la loi de finances 2018 d'une mise à jour automatique correspondant à la valeur de l'inflation constatée entre novembre N-2 et novembre N-1 pour tous les locaux hors professionnels. En 2022, la revalorisation des bases liée à l'inflation s'est élevée à 3,4 %.

2. Les dotations versées par Cœur d'Essonne Agglomération

L'attribution de compensation reversée par Cœur d'Essonne Agglomération (au titre des différents transferts de compétences) est constante.

En l'absence de nouveaux transferts de compétences opérés vers **Cœur d'Essonne Agglomération**, l'attribution de compensation est identique à celle versée depuis 2016, soit **4 051 204 €**.

La dotation de solidarité communautaire (outil de péréquation entre les communes membres) est reversée par Cœur d'Essonne Agglomération.

Elle est au même niveau que l'an passé (**678 286 €**). Pour rappel le versement de cette dotation est facultatif et le montant alloué aux communes a été doublé.

3. Les taxes additionnelles aux droits de mutation

Elles totalisent **2 273 327,43 €** en 2022 contre 1 922 010 € en 2021, soit une hausse de 351 317 € (+18,28%) du fait de l'augmentation du nombre de cessions et de la bonne tenue du marché immobilier.

4. Le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF)

Le Fonds de solidarité des communes de la région Ile de France créé en 1991 permet une redistribution des richesses entre les communes de la région Ile de France.

Depuis 2016, nous percevons chaque année **935 727 €**.

5. La redevance des mines

Montant quasiment identique à celui de 2021 (**8 742,33 €** en 2022 contre 9 146,80 € en 2021).

6. La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)

663 008,34 € en 2022 contre 484 828,85 € en 2021 (+178 179,49€). Cette différence est due à un changement de périodicité dans le rattachement de ces produits qui avait eu lieu l'an passé, cette année nous retrouvons un niveau de produit correspondant à une périodicité de 4 trimestres allant du 4^e trimestre N-1 au 3^e trimestre N.

7. La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

Le produit 2022 atteint **387 189,72 €** contre 498 316,83 € en 2021.

8. Les droits de place

Les droits de place encaissés à hauteur de **171 475,05 €** (contre 191 605,15 € en 2021) concernent les marchés de la gare et du Donjon ainsi que le marché de Noël. La baisse des produits constatés entre 2022 et 2021 est liée aux travaux qui ont eu lieu sur la place Saint Exupéry durant 5 mois.

d. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

En 2022, ce chapitre totalise **8 269 792,29 €** contre 7 909 272,92 € en 2021, soit une augmentation de **4,56%** (+ 360 519,37 €).

Il enregistre un taux d'exécution de 97,33 %.

1. Les dotations de l'Etat :

La dotation forfaitaire (article 7411) s'élève en 2022 à **3 758 716 €** contre 3 835 002 € en 2021, soit une baisse de - 76 286 € (- 1,99 %).

La dotation de solidarité urbaine (article 74123), le deuxième concours financier composant la DGF est la DSU. Depuis la réforme de 2009, un dispositif de répartition de la DSU a été mis en place. Les communes sont classées, en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges.

Le montant de la DSU a légèrement augmenté en 2022 à hauteur de **781 795 €** contre 748 194 € en 2021 (+33 601 €). Elle était restée à un montant identique à 527 609 € de 2010 à 2016.

Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle (article 74832)

Réparti par le département, le fonds départemental de la taxe professionnelle est en réalité une dotation de l'Etat. En 2022, il est en légère augmentation (**401 244,73 €** en 2022 contre 393 856,08 € en 2021). Pour mémoire, il s'élevait à 538 333,75 € en 2015.

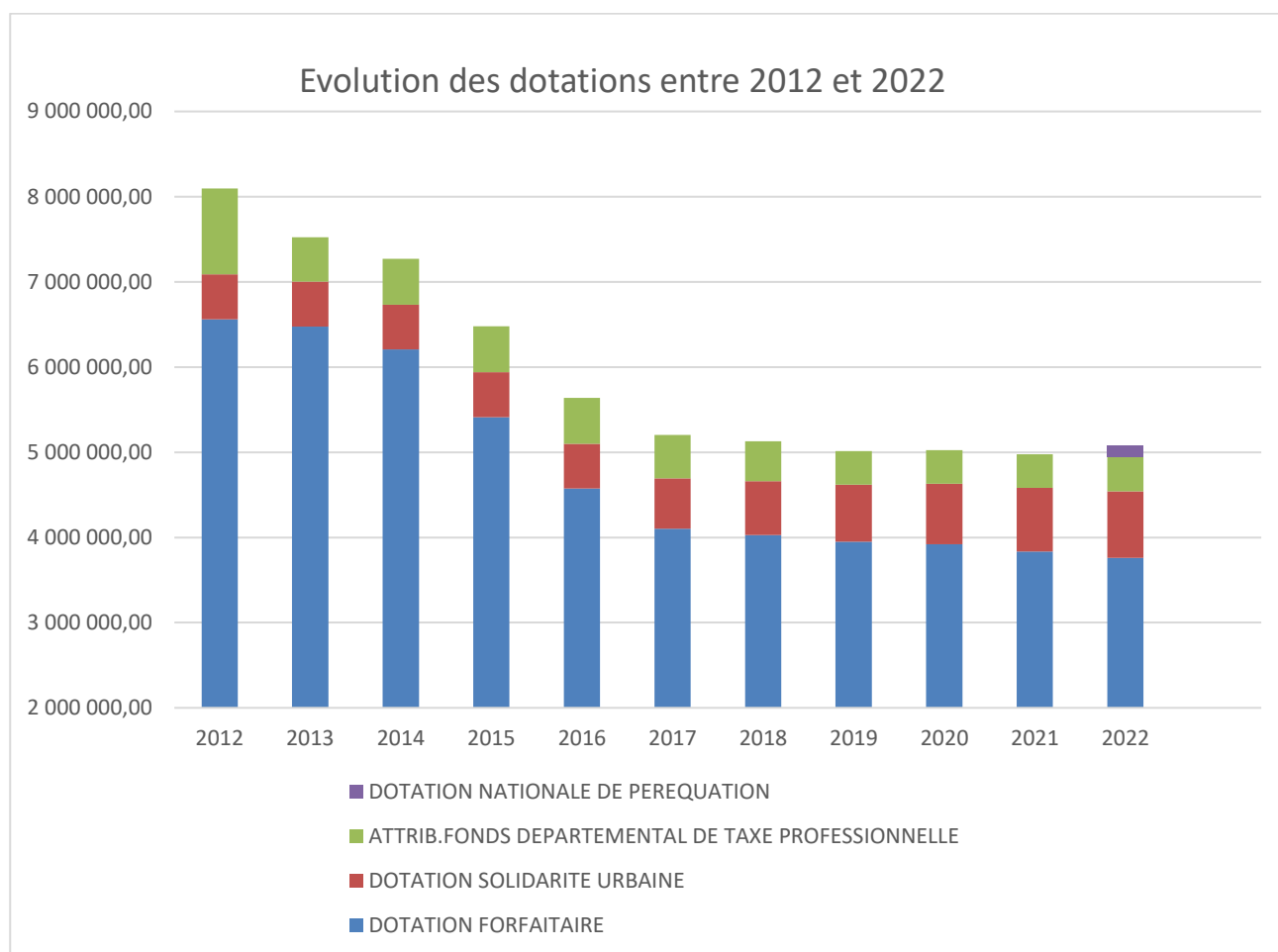
Dotation nationale de péréquation (article 74127)

Cette dotation a pour objectif de corriger les insuffisances de potentiel financier et de faiblesse de la base d'imposition sur les entreprises c'est-à-dire de faire de la péréquation sur la richesse fiscale.

Pour pouvoir toucher cette dotation il faut respecter les deux conditions suivantes (cumulatif) :

- Potentiel financier / habitant inférieur à 105% de la moyenne de la strate : cette condition était déjà remplie par Sainte-Geneviève en 2021 avec un potentiel financier qui représente 91,8% de celui de la strate.
- Effort fiscal supérieur à 85% de la moyenne de la strate : cette condition a été remplie par la commune en 2022 (en 2021 l'effort fiscal représentait 83,3% de celui de la strate).

La ville, remplissant ces conditions pour la première fois en 2022, + a perçu 135 651 € au titre de cette dotation.



2. Participations diverses

Les participations et subventions totalisent 2 869 993,67 € en 2022 contre 2 727 942,64 € en 2021 soit une augmentation de 5,21 % (142 051,03 €) qui se décomposent ainsi :

Participations de l'Etat :

387 552,31 € en 2022 contre 709 250,89 € en 2021. Cette baisse s'explique principalement par le remboursement par l'ARS d'une partie des frais supportés par la ville dans le cadre du centre de vaccination (subvention de 560 451,59 € en 2021 contre 114 295,73 € en 2022).

Les participations de l'Etat comprennent notamment en 2022, outre le solde du remboursement de l'ARS :

- des aides pour les contrats aidés (36 616,64 €),
- des subventions pour les différentes actions menées dans le cadre de la cité éducative (120 800 €) et pour le fonctionnement de 'espace « France service » (30 000 €)
- des subventions au titre de l'action culturelle et jeunesse (27 500 € dans le cadre de la DRAC, 25 000 € pour un été à Ste Geneviève, 14 400 € pour les différents projets jeunes)
- Participation au titre des frais d'organisation des élections (11 726,88 €) et au service minimum (2 395,06 €)

Participations de la Région :

En 2022, il a été perçu **2 244,76 €** au titre de la définition et de la préservation de la Trame Noire.

Participations du Département :

108 150,67 € en 2022 contre 77 585,80 € en 2021 (+ 30 564,87 €) qui se décomposent ainsi :

- Appels à projet jeunesse (5 000 €) (initiatives collectivité jeunesse) et participation des collèges à la fréquentation des installations sportives (22 982,40 €)

- Contrat culturel de territoire (25 000 €) (soutien des projets : « innovation élargissement et pluralité : une offre d'enseignement artistique », les petites formes de la cabine 210 », « aller vers et investir l'espace public », « pratiques musicales actuelles et numériques pour tous »).
- Subventions relatives à la prévention précoce et aux handicaps (27 694,20 € contre 25 979,75 € en 2021),
- Subventions relatives aux circuits spéciaux scolaires (27 474,07 €, en 2022 ce montant était de 7 096,05 € en 2021)

Participations divers organismes :

2 372 045,93 € contre 1 885 305,95 € en 2021 (soit une hausse de 486 739,98 €, +25,82 %)

Caisse d'allocations familiales (2 312 340,26 € contre 1 826 778,82 en 2021)

	2021	2022
Contrat enfance jeunesse	492 604,04 €	495 498,89 €
Prestation de service unique et fonds public de territoire -Domaine Petite enfance	821 494,43 €	1 244 792,51 €
Prestation de service unique et fonds public de territoire -Domaine scolaire et jeunesse (périscolaire et extrascolaire, Class et Club jeunesse)	491 150,35 €	568 527,86 €
Diverses participation CAF (APL, actions estivales...)	21 530,00	3 521,00
	1 826 778,82 €	2 312 340,26 €

Cette hausse de la participation de la Caisse d'Allocations Familiales s'explique par le fait qu'en 2021 les sommes versées étaient en diminution en raison du contexte de crise sanitaire : en effet le solde 2020, versé en 2021, est calculé sur la fréquentation réelle, fréquentation qui en raison du contexte sanitaire avait chuté.

Autres organismes (59 705,67 € en 2022 contre 58 527,13 € en 2021)

L'essentiel des aides au titre des autres organismes est versé par France Agrimer qui subventionne le lait et les fruits à l'école (46 090,13 € contre 55 090,13 € en 2021) et par l'Office Français de la Biodiversité (13 536 € en 2022).

3. Attribution de compensations par l'Etat d'exonérations fiscales (*allocations compensatrices*)

Ces compensations d'exonérations fiscales sont fixées par l'Etat et ont pour objet de rembourser les collectivités de ces exonérations accordées par l'Etat, notamment aux ménages modestes, aux personnes âgés ou handicapés.

Les allocations compensatrices au titre de la taxe foncière 2022 représentent 192 570 € contre 101 638 € en 2021.

4. FCTVA

Le FCTVA constitue une ressource importante des collectivités territoriales, leur permettant de bénéficier du remboursement de la TVA acquittée sur certaines de leurs dépenses, à un taux forfaitaire de 16,40%. Ce dispositif est en perpétuelle évolution : alors qu'il était initialement destiné à compenser la TVA payée sur les dépenses d'investissements, la Loi de finances pour 2016 l'a également ouvert à certaines dépenses de fonctionnement (dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie).

En 2022 le montant de FCTVA perçu au titre des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 46 964,89 € (69 800,20 € en 2021)

5. Dotation de recensement et dotation pour les titres sécurisés

La dotation forfaitaire de recensement est versée afin de participer aux frais engagés lors des enquêtes de recensement réalisées par la commune ; son montant est de 10 058 € en 2022 (0 € en 2021).

De même, la dotation pour les titres sécurisés, est allouée aux communes équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales ; son montant est de 43 890 € (32 840 € en 2021).

6. Dotation générale de décentralisation au titre de la mise en oeuvre des documents d'urbanisme

La ville a perçu 28 909 € au titre de l'élaboration et de la modification simplifiée du PLU.

e. Chapitre 75 – Autres charges de gestion courante

On trouve dans ce chapitre :

- **Les revenus des immeubles** à l'article 752 pour **606 704, 21 €** (contre 512 466,72 € en 2021 524 858 ,06€ en 2020 et 609 374,17 € en 2019)

Les revenus des immeubles correspondent :

- au produit de la location de certains bâtiments de la ville (commissariat, poste, CIO, trésor public,, logements communaux, etc...) pour 521 973.21 €
- à la location de salles pour 84 731 €. Les recettes afférentes à ce compte sont en augmentation par rapport à l'an passé et sont revenues au niveau de 2019 (36 048 € en 2021, 16 500 € en 2020 et 75 534 € en 2019)

- **Les produits de gestion courante** à l'article 7588 s'élèvent à **399 149,59 €** (contre 378 607,69 € en 2021)

On trouve sur cet article principalement le versement d'un acompte de l'excédent prévisionnel du bilan des Siroliers pour 100 000 € ainsi que les produits des remboursements des fournisseurs (166 392,90 €) et les refacturations de frais divers (102 742,81 €)

f. Chapitre 76 – Produits financiers

Ce chapitre est exclusivement lié aux opérations issues de la transaction avec la Caisse d'Epargne d'Ile de France effectuées en 2016.

En 2022 le produit de ce chapitre s'élève à 441 313,20 € et correspond à la perception du fonds de soutien destiné aux collectivités ayant souscrit des emprunts structurés.

Pour mémoire le montant de l'aide perçue au titre de ce fonds est de 1 996 970,89 €, celle restant à percevoir pour les années 2023 à 2028 est de 2 647 879,20 € (441 313,20 € par an).

g. Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Ce chapitre totalise **239 708,94 €** et enregistre :

- Les remboursements des assurances suite à des sinistres (15 741,76 €)
- Les annulations de mandats sur exercices antérieurs et les régularisations diverses (223 967,18€).

h. Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

En 2022, on y retrouve exclusivement les travaux en régie à hauteur de **61 020,90 €** qui ont été comptabilisés en cours d'exercice à des comptes de charges en section de fonctionnement. Cette écriture permet de valoriser le travail réalisé par les agents des services techniques en le basculant en section d'investissement. A ce montant s'ajoute des régularisations d'amortissements pour **8 637,44 €**.

i. Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté

Excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2021 et repris sur l'exercice à hauteur de 3 114 754,96 €.

B. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le total des dépenses de fonctionnement 2022 s'élève à **43 523 058,57 €** contre **42 342 525,33 €** en 2021, soit une augmentation de **2,79 %**

Réalisation des dépenses totales de fonctionnement en 2022

Chapitres		CA 2020	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	Taux exécution
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	8 281 761,11	8 428 133,93	10 438 184,22	10 280 424,76	98,49%
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	24 464 062,72	25 969 842,71	27 148 200,00	26 945 481,61	99,25%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 452 500,33	2 497 339,19	2 775 126,00	2 667 848,38	96,13%
66	CHARGES FINANCIERES	1 990 937,54	1 731 899,37	1 673 070,00	1 602 630,48	95,79%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	77 733,96	123 356,38	120 000,00	85 510,67	71,26%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		531 533,99	50 000,00	0,00	0,00%
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT			0,00		
	TOTAL	37 266 995,66	39 282 105,57	42 204 580,22	41 581 895,90	98,52%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			4 074 516,69	0,00	0,00%
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	2 079 473,02	3 060 419,76	1 985 779,00	1 941 162,67	97,75%
	TOTAL	39 346 468,68	42 342 525,33	48 264 875,91	43 523 058,57	90,18%

a. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre comptabilise 10 280 424,76 € et atteint le taux de 98,49 % de réalisation. Il présente une hausse de 1 852 290,83 € par rapport à 2021 (+22%).

Rappel de l'évolution des charges à caractère général entre 2013 et 2022.

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
10 021	10 019	9 562	8 799	8 928	9 108	9 248	8 281	8 428	10 280

(en milliers d'euros)

Les montants les plus significatifs de ce chapitre sont les suivants :

- Fluides (Eau/Electricité/Chauffage/Combustible/Carburant) (articles 60611/60621/60622)
 - En 2022 ... 2 776 694,95 €
 - En 2021 ... 1 696 228,43 €
 - En 2020 ... 1 648 725,97 €

Soit une augmentation de **+ 1 080 466, 02 € (63,70%) par rapport à 2022.**

- Alimentation (article 60623) :
 - En 2022 ... 1 098 058,42 €
 - En 2021 ... 972 286,47 €
 - En 2020 ... 838 309,58 €

Soit une augmentation de **+ 125 771,95 € (12,93%) par rapport à 2021** qui s'explique par la hausse du prix des denrées alimentaires liée à l'inflation ..

- Fournitures d'entretien et de petits équipements (articles 60624 60628 6063 à 6068)
 - En 2022 ... 1 103 690,97 €
 - En 2021 ... 1 158 305,48 €
 - En 2020 ... 1 382 052,57 €

Soit une **stabilité par rapport à 2021**

- Achat de prestations de services, autres frais divers, fêtes et cérémonies (articles 6042 6188 6232)
 - En 2022 ... 1 058 393,68 €
 - En 2021 ... 858 273,36 €
 - En 2020 ... 740 668,45 €

Soit une augmentation de **+ 200 662,32 € (23,37%) par rapport à 2021** qui s'explique par une reprise progressive des activités scolaires, culturelles et sportives. Pour rappel, avant COVID, en 2019, le montant de ce poste était de 1 255 833 €.

- Locations mobilières (article 6135)
 - En 2022 ... 203 153,59 €
 - En 2021 ... 158 116,62 €
 - En 2020 ... 216 241,14 €

Soit une augmentation de **45 036,97 € (+28,48%) par rapport à 2021** due à la reprise d'évènements culturels et de manifestations, évènements qui avaient dus être annulés en 2021.

- Entretien, réparation des biens mobiliers et immobiliers (articles 615) et contrats de prestations de services (article 611)
 - En 2022 ... 2 567 131,32 €
 - En 2021 ... 2 114 712,42 €
 - En 2020 ... 1 963 289,44 €
- Assurances (article 6161)
 - En 2022 ... 93 762 ,23 €
 - En 2021 ... 93 246 ,12 €
 - En 2020 ... 98 645 ,17 €

Soit une **stagnation** par rapport à 2021

- Frais de gardiennage (article 6282)
 - En 2022 ... 68 915,46 €
 - En 2021 ... 115 107 ,40 €
 - En 2020 ... 40 622 ,21 €

La diminution de **- 46 191,94 € par rapport à 2021**, est en corrélation avec l'arrêt du centre de vaccination.

- Formation (article 6184)
 - En 2022 ... 87 460,39 €
 - En 2021 ... 101 580,10 €
 - En 2020 ... 64 945,00 €

Diminution de **14 119,71 € (-13,90%) par rapport à 2021**

- Honoraires, frais d'actes et de contentieux, annonces et insertion (articles 6226 6227 6231)
 - En 2022 ... 73 216,90 €
 - En 2021 ... 70 781,65 €
 - En 2020 ... 136 760,58 €

Augmentation de **2 435,25 € (6,35%) par rapport à 2021**

- Frais d'affranchissement et de télécommunications (article 626)
 - En 2022 ... 118 236 ,88 €
 - En 2021 ... 114 107 ,65 €
 - En 2020 ... 157 676 ,07 €

Soit une hausse de **4 129,23 € (8,12%)** par rapport à 2021 qui s'explique par une augmentation des coûts d'affranchissement.

b. Chapitre 012 – Frais de personnel et charges assimilées

Ce chapitre comptabilise **26 945 481,61 €** et atteint le taux de 99,25 % de réalisation.

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
23 980	24 305	24 197	24 628	24 615	25 001	24 464	25 970	26 945

(en milliers d'euros)

Pour 2022, l'augmentation des charges de personnel est dû à des mesures exogènes. Attendu par les agents publics, l'augmentation de la valeur du point d'indice a eu un impact de 400 K€ (41 % de la variation 2021 – 2022) pendant que les mesures catégorielles (revalorisations, réduction des durées d'échelon, refonte des grilles pour les agents de catégorie C et B, ...) et le GVT représentaient elles aussi près de 430 K€ (43% de l'augmentation 2021-2022). A cela s'ajoutent l'avant dernière tranche de la revalorisation du RIFSEEP (60 K€) et les augmentations successives du SMIC [janvier 2022 (+ 0,9%), mai 2022 (+ 2,65%) et août 2022 (+ 2,01%)] soit 81K€ hors indemnité différentielle.

c. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre en augmentation de 170 509,19 € s'élève à **2 667 848,38 €** et atteint le taux de 96,13 % de réalisation.

Il comprend :

- Les pertes sur créances éteintes et créances admises en non-valeur pour un montant de **69 237,40 €** (contre 88 376,57 € en 2021)
- Les subventions de fonctionnement versées :
 - au CCAS pour **1 093 000 €** (en 2021 le montant était de 1 000 000 €)
 - à la Caisse des Ecoles pour **35 000 €**
 - aux différentes associations culturelles et sportives pour **953 188,48 €**.
- Les indemnités versées aux élus pour **316 265, 88 €**.
- Les redevances pour logiciels informatiques (**198 256,22 €** en 2022 contre 87 213, 14 € en 2021)
- Les contributions obligatoires (2 314 €) et remboursements divers pour **586 ,40 €**.

d. Chapitre 66 – Charges financières

Ce chapitre comptabilise **1 602 630,48 €** et atteint le taux de 95,79 % de réalisation.

On retrouve dans ce chapitre le paiement de la 5^{ème} échéance des frais des prêts SFIL à hauteur de 550 000 €.

En outre, la commune a réglé les intérêts des emprunts à hauteur de 1 065 018,80 € et les Intérêts Courus Non Echus (ICNE) de - 19 632,76 €.

Enfin, la dernière ligne de trésorerie allouée par la Caisse d'Epargne a coûté 7 244,44 € et est arrivée à son terme le 13 juin 2022.

e. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Ce chapitre s'élève à **85 510,67 €** contre 123 356,38 € en 2021, soit une baisse de 37 845,71 €.

Il comprend notamment les frais liés aux versements d'indemnités (24 680 €) ou à l'annulation de produits dont le rattachement a été supérieur au produit réellement perçu (total de 34 983,89 €) ainsi que les dépenses

liées à l'annulation de titres de recettes sur exercices antérieurs, (25 396,78 € qui se répartissent entre le secteur de la culture, associatif, de l'animation retraite et de l'urbanisme).

f. Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les dépenses de ce chapitre sont toujours égales aux recettes du chapitre 040 en section d'investissement et réciproquement.

Pour 2022 ces opérations d'ordre s'élèvent à **1 941 162,67 €** et comprennent :

- Dotations aux amortissements d'immobilisations (6811) : 1 201 383,94 €
- Dotations aux amortissements des charges financières (6862) : 739 778,73 €

III. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le total des recettes d'investissement 2022 s'élève à **9 754 852,93€** contre **12 336 259,57 €** en 2021.

Réalisation des recettes totales d'investissement en 2022

Chapitres		CA 2020	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	Taux exécution
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	4 000 292,27	4 497 544,14	3 774 571,29	3 517 327,08	93,18%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 310 418,66	2 167 207,11	2 744 814,16	1 368 706,53	49,87%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 029 741,75	2 500 494,50	2 585 000,00	2 584 247,25	99,97%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 760,06	0,00	0,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00		0,00	0,00	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	50 000,00	100 000,00	100 000,00	97 000,00	97,00%
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE			5 000,00		
021	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			4 074 516,69		
	TOTAL	6 390 452,68	9 267 005,81	13 283 902,14	7 567 280,86	56,97%
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	2 079 473,02	3 060 419,76	1 985 779,00	1 941 162,67	97,75%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		8 834,00	500 000,00	246 409,40	49,28%
	TOTAL	8 469 925,70	12 336 259,57	15 769 681,14	9 754 852,93	61,86%

a. Chapitre 10 – Dotations et fonds propres (3 517 327,08)

Ce chapitre comptabilise **3 517 327,08 €** et atteint le taux de réalisation de 93,18 %.

Il comprend :

- L'affectation en investissement du résultat de fonctionnement 2021 à hauteur de 2 475 047,29 €.
- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée à hauteur de 568 087,24 € (- 250 940 € par rapport à 2021).

Ce fonds est une dotation versée par l'Etat aux collectivités territoriales destinée à assurer une compensation à un taux forfaitaire de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement. Ce taux fixé à 16,404 % est inchangé depuis le 1er janvier 2015. Le produit perçu en 2022 a été calculé sur les dépenses réelles d'investissement de l'année 2021.

- La taxe d'aménagement à hauteur de 474 129,55 € (-347 571,62€ par rapport à 2021).

b. Chapitre 13 – Subventions d'investissement (1 368 706,53€)

Ce chapitre comptabilise **1 368 706,53 €** et atteint le taux de réalisation de 49,87 %.

Il comprend les amendes de polices (37 638 €) ainsi que les subventions d'équipements en provenance de l'état (921 596,02€), du département (249 868,51€), de la région (8 084,00€) , de la Caisse d'Allocations Familiales (114 000 €) et de Cœur Essonne Agglomération (37 500€). Ces fonds ont participé au financement des opérations suivantes :

Réhabilitation du bâtiment Malraux	121 898,16 €
Aide à la relance de la construction durable	333 000,00 €
Rénovation gymnase Poulidor	248 284,80 €
Sécurisation des écoles	88 476,00 €
Pupitre d'éclairage à la salle Gérard Philippe et matériel Dansarium	9 667,71 €
Acquisition d'équipements numériques pour les écoles	115 013,86 €
Rénovation Cuisine centrale Perray Vaucluse	125 910,00 €
Acquisition de radios pour la police municipale	840,00 €
Travaux place Saint Exupéry	84 000,00 €
Aménagement des locaux club junior « La Bergerie »	136 458,00 €
Travaux crèche Familiale PMI	30 000,00 €
Projet Sésame « le bio s'ouvre à tous »	37 500,00 €

Pour mémoire **2 179 272 €** de recettes ont été reportées sur 2023 : ils s'agit principalement de subventions attribuées pour la réhabilitation du Gymnase Romain Rolland (777 988 €), la rénovation de la Cuisine centrale (640 645 €), les travaux de la place Saint Exupéry (602 505 €) et la vidéoprotection (92 934 €) pour lesquelles les notifications ont été reçues en 2022 mais pas encore versées.

c. Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées (2 584 247,25 €)

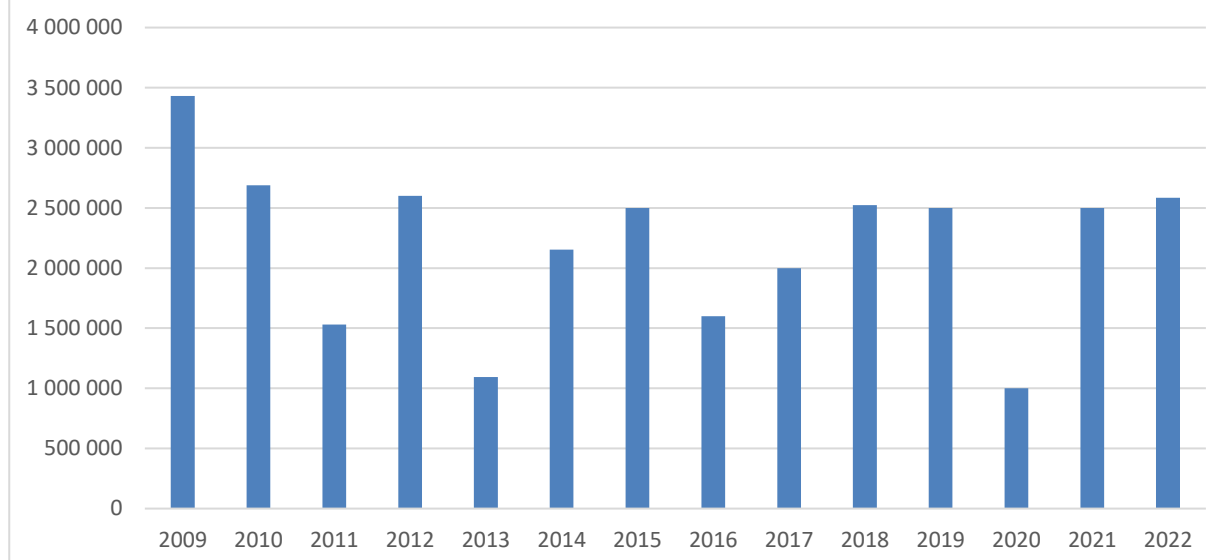
Ce chapitre comptabilise 2 584 247,25 € et atteint le taux de réalisation de 99,97 %.

On trouve sur ce chapitre :

- 247,25 € de cautions versées lors de l'attribution d'un logement communal
- 84 000 € de prêt accordé par la Caisse d'Allocations Familiales pour l'aménagement des locaux du club junior « la Bergerie »
- 2 500 000 € d'emprunt contracté auprès de la banque Caisse Epargne afin d'assurer le financement des investissements de l'année (taux fixe de 1,68%, durée de remboursement 16 ans)

Le niveau de recours à l'emprunt nécessaire au financement des investissements a varié les années passées de la manière suivante :

Evolution emprunt entre 2009 et 2022

***Pour mémoire capital de la dette restant dû à fin 2021*** (Chiffres en milliers d'euros)

Au 31/12	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 *	2017*	2018*	2019*	2020*	2021*	2022*
CRD*	46 672	46 870	45 909	45 892	44 054	42 071	41 716	39 973	38 684	45 251	44 256	41 541	40 256	39 041
Habitants	34 320	34 725	34 334	34 373	34 514	35 100	35 395	36 228	36 246	36 210	36 219	36 527	36 325	36 140
Dette/hab	1360	1350	1337	1335	1276	1198	1178	1103	1067	1249	1221	1137	1108	1080
Moyenne strate	1041	1047	1049	1066	1092	1100	1109	1095	1047	1050	1050	1018	999	inconnu

* En conformité avec le décret n°2015-1893 du 29 décembre 2015 modifiant la méthode de calcul des ratios financiers pour les collectivités territoriales bénéficiaires du fonds de soutien, il a été procédé au retrait de l'encours de l'emprunt correspondant au refinancement de l'emprunt CEIDF pour lequel nous avons bénéficié de l'aide du fonds de soutien.

Sans le CRD correspondant à l'emprunt de préfinancement de l'aide relative au fonds de soutien pour 2016 : 4 317 K€, 2017 : 3 958 K€, 2018 : 3 598K€, 2019 : 3 238K€, 2020 : 2 878 K€, 2021 : 2 518K€, 2022 : 2 159 K€

Le niveau du remboursement du capital (4 160 K€) étant supérieur au montant des emprunts qui ont été souscrits en 2022 (2 584 K€), la commune poursuit son désendettement amorcé en 2007.

d. Chapitre 23 – Immobilisation corporelle

Ce chapitre comprend **7 435,06 €** en reste à réaliser qui correspond au remboursement de l'avance accordée à des fournisseurs pour les travaux de réhabilitation du gymnase Romain Rolland

e. Chapitre 27 – Immobilisation financière (97 000,00€)

Remboursement de l'avance versée à la Caisse des Ecoles afin de pallier les besoins financiers avant le versement des subventions (même montant en dépenses)

f. Chapitre 024 – Cessions

Ce chapitre a vocation à informer sur le montant des cessions. Les réalisations se font au chapitre 77 de la section de fonctionnement.

Aucune cession n'a été réalisée en 2022.

g. Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les recettes de ce chapitre sont toujours égales aux dépenses du chapitre 042 en section de fonctionnement et réciproquement.

Pour 2022 ces opérations d'ordre s'élèvent à **1 941 162,67 €** et comprennent :

- Dotations aux amortissements d'immobilisations (28) : 1 201 383,94 €
- Dotations aux amortissements des charges financières (4817) : 739 778,73 €

h. Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Ce chapitre d'ordre figurant en dépenses comme en recettes à l'intérieur de la section d'investissement, permet de régulariser des écritures portant sur des opérations de patrimoine.

En 2022 il a été procédé à des régularisations d'écritures pour 234 874 € (transfert des frais d'études datant de 2018 sur le compte d'immobilisation définitif pour 29 874 € et transfert du montant du dépôt de garantit sur le compte d'immobilisation définitif pour l'acquisition du terrain Perray Vaucluse pour 205 000 €) et remboursement d'avances pour 11 535,40€.

B. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le total des dépenses d'investissement 2022 s'élève à **9 995 185,63€** contre **10 339 629,22 €** en 2021.

Réalisation des dépenses totales d'investissement en 2022

Chapitres		CA 2020	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	Taux exécution
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 938 610,82	4 305 764,78	4 170 800,00	4 159 708,11	99,73%
20/204	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	231 207,46	334 347,61	669 201,40	290 162,50	43,36%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 685 160,44	3 496 199,62	6 297 037,71	4 125 616,01	65,52%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 422 921,18	1 500 753,65	2 677 434,25	926 631,27	34,61%
26	PARTICIPAT. ET CREANCES RATTACHEES A PARTIC.	0,00	190 380,00			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	50 000,00	305 000,00	100 000,00	97 000,00	97,00%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	105 000,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	100,00%
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE			5 000,00	0,00	
020	DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT			440 000,00		
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	61 378,14	118 349,56	136 388,00	69 658,34	51,07%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		8 834,00	500 000,00	246 409,40	49,28%
	TOTAL	9 494 278,04	10 339 629,22	15 075 861,36	9 995 185,63	66,30%
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 666 097,79	2 690 450,13	693 819,78	693 819,78	100,00%
	TOTAL	11 160 375,83	13 030 079,35	15 769 681,14	10 689 005,41	67,78%

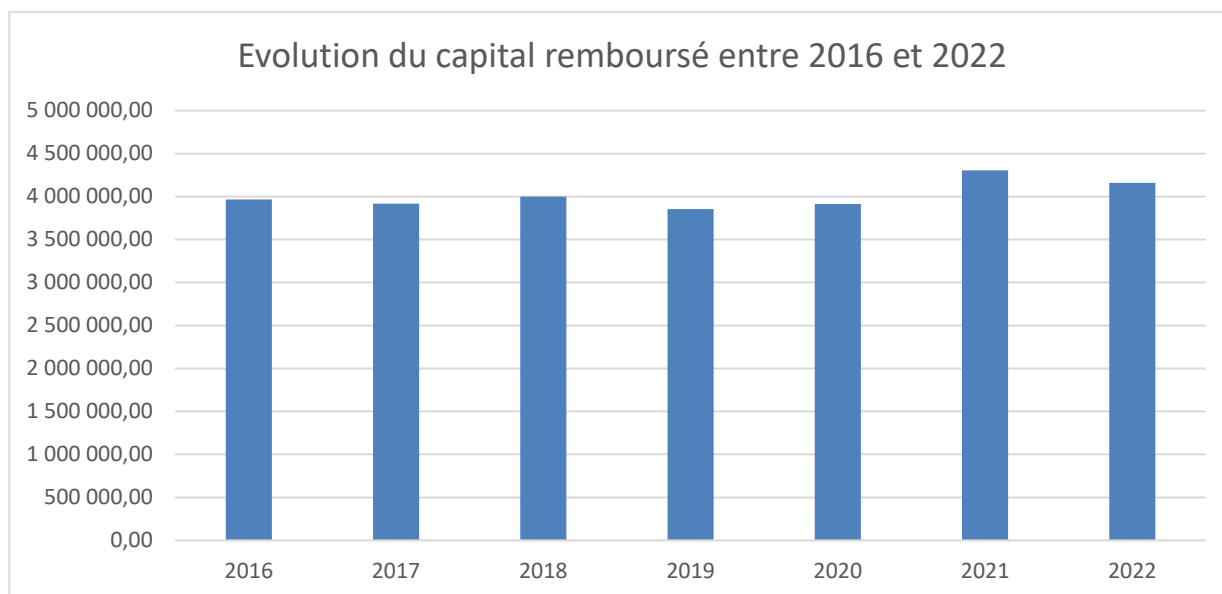
a. Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés (4 159 708,11 €)

Ce chapitre comptabilise **4 159 708,11 €** et atteint le taux de réalisation de 99,73 %.

Le remboursement du capital pour l'exercice 2022 s'est élevé à **4 159 708,11 €** pour une prévision budgétaire de 4 170 800,00 €.

L'impact en 2022 de la renégociation avec la CEIDF en 2016 s'élève à **359 778,74 €** compensés par les 441 313,20 € du fonds de soutien (chapitre 76).

Ainsi, la volonté de désendettement de la ville a été poursuivie avec au total 4 millions d'euros de désendettement entre 2020 et 2022.

Evolution du capital remboursé entre 2016 et 2022**b. Chapitre 20-204 – Immobilisations incorporelles (290 162,50 €)**

Ce chapitre comptabilise 290 162,50 € (+ 199 106 € de report) et atteint le taux de réalisation de 43,36 %, il comprend :

Comptes	Montant TTC
Compte 2031 – Frais d'études	150 833,50 €
Etude faisabilité agrandissement divers groupes scolaires	55 111,80 €
Maîtrise d'œuvre pour la restauration des bâtiments communs du Donjon	21 600,00 €
Etude de faisabilité rénovation crèche du Parc	13 926,00 €
Diagnostic arbres parc de la Chataigneraie	8 244,00 €
Etudes aménagement place St Exupéry	11 443,20 €
Etudes déplacement Hall du marché	21 810,00 €
Etude impact environnemental aménagement pole Gare	10 200,00 €
Etude élaboration règlement local de publicité	8 498,50 €

Compte 20422 – Subventions d'équipement	50 000,00 €
Financement rénovation cinéma 4 Perray	50 000,00 €

Compte 2051 – Concessions et droits similaires, brevets et licences	89 329,00 €
Logiciels et licences	89 329,00 €

c. Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (4 125 616,01 €)

Ce chapitre comptabilise 4 125 616,01 € (+1 279 508,51 €) pour une prévision de 6 297 037,71 € et atteint un taux de réalisation de 65,52 %. Il comprend :

Comptes	Montant TTC
Compte 2111 – Terrains nus	144,00 €
Frais pour l'acquisition terrain	144,00 €

Compte 2121 – Plantations d'arbres et d'arbustes	95 842,60 €
---	--------------------

Arbres, végétaux, arbustes divers sites de la ville	56 049,34
Arbres opérations « adopte un arbre »	39 793,26
Compte 2128 – Autres agencements et aménagements de terrains	1 244 673,89 €
Réfection cours tennis Guy Mocquet	19 754,95 €
Travaux place St Exupéry	1 170 647,08 €
Aménagement clôture (école Jaurès et terrain rugby)	7 821,60 €
Aménagement aire de jeux des écoles	43 624,98 €
Aménagement tunnels de la Ferme de Liers	2 825,28 €

Compte 21312 – Constructions bâtiments scolaires	100 694,67 €
Pose de volets motorisés école Diderot et rideaux écoles Joliot Curie et Macé	29 300,30 €
Aménagement douche école Fernand Léger	6 265,30 €
Ravalement Tony Lainé et vitrage	15 837,78 €
Divers travaux école (fenêtre de toit Cachin, porte entrée Macé et léger...)	26 984,36 €
Sécurisation écoles	22 306,93 €
Compte 21316 – Equipements du cimetière	11 454,20 €
Colombariums et plaque commémorative	11 454,20 €
Compte 21318 – Constructions autres bâtiments publics	1 387 216,94 €
Travaux rénovation cuisine centrale Perray Vaucluse	1 302 170,41 €
Travaux conservatoire	26 877,00 €
Travaux réhabilitation gymnase Poulidor et Rolland	58 169,53 €
Compte 2135 – Installations générales, agencements, aménagement des constructions	299 269,36 €
Travaux sécurité incendie divers bâtiments	75 674,09 €
Travaux mairie annexe	24 304,56 €
Travaux commissariat	43 661,29 €
Travaux divers bâtiments (pose de volets roulants, travaux toiture, rideaux métalliques...)	26 605,68 €
Travaux électrique courts tennis Guy Moquet	65 023,74 €
Convention Ariès	64 000,00 €

Compte 2152 – Installations de voirie	130 192,04 €
Mobilier urbain (bancs, corbeilles, collecteurs déchets...) et panneaux signalisation	17 016,00 €
Réfection parking Rugby et éclairage terrain honneur	25 397,52 €
Réfection allées cimetière et travaux hydrogéologique	54 215,74 €
Divers aménagements allées et reprise affaissement	33 562,78 €
Compte 21534 – Réseaux d'électrification	29 422,72 €
Contribution extension réseau	29 422,72 €
Compte 21568 – Autre matériel et outillage d'incendie	916,90 €
Extincteurs	916,90 €
Compte 21578 – Autre matériel et outillage de voirie	16 822,24 €
Divers matériel et outillage de voirie	16 822,24 €
Compte 2158 – Autres installations, matériel et outillage technique	67 509,35 €
Acquisition matériel et outillages divers	61 509,35 €
Installation vidéosurveillance	6 000,00 €

Compte 2161 – Œuvres et objet d'art	2 400,00 €
Peintures et statue métallique	2 400,00 €

Compte 2182 – Matériel de transport	27 780,00 €
Saleuse	27 780,00 €
Compte 2183 – Matériel de bureau et informatique	438 538,73 €
Matériel de bureau et informatique (<i>écrans, ordinateurs portables, PC, tablettes et protections, tableaux interactifs, pieds de micro, vidéo projecteur, copieurs, caméras, smartphones, routeurs, claviers, serveurs, baies de stockage ...</i>)	438 538,73 €
Compte 2184 – Mobilier	105 833,56 €
Mobilier (<i>chaises, fauteuils de bureau, table de réunion, bureaux, bibliothèque pour partitions, mobilier de classe, caissons, tableaux triptyques, mobiliers divers, chariots inox, vestiaires...</i>)	105 833,56 €
Compte 2185 – Cheptel	888,00 €
Ovins Parc Pierre	888,00 €

Compte 2188 – Autres immobilisations corporelles	166 016,81 €
Autres (<i>Achats de draisiennes, lave-linge, matériels de cuisine, modules de motricité, matériel de puériculture, bacs à sel, jouets intérieur et extérieur, panneaux sensoriels pour la crèche, tapis de relaxation, casques de vélo, convecteurs, climatiseurs, chariot de rangement, défibrillateurs, rayonnage, sèche-linge appareils photo, réfrigérateurs, four micro-ondes, , aspirateurs, chaîne hi-fi, paniers de baskets, goulottes, sono mobile, conteneurs, casques bluetooth, matériel audio éclairage sonore, vitrine d'affichage intérieur, enceinte, abris containers, adoucisseur laverie, matériel de sport, matériel de cuisine...</i>)	166 016,81 €

d. Chapitre 23 – Immobilisations en cours (926 631,27 €)

Ce chapitre concerne les travaux d'investissement en cours qui se décomposent pour l'année 2022 en :

- Réhabilitation halle du marché couvert du Donjon..... 201 467 ,93 €
- Rénovation gymnase Poulidor et Romain Rolland.....683 337,87 €
- Rénovation Cuisine centrale Perray Vaucluse (Amo)..... 32 794 ,16 €
- Sécurisation école.....3 335 ,66 €
- Avance.....5 695 ,65 €

e. Chapitre 27 – Autres immobilisation financières (97 000 €)

Ce chapitre comprend l'avance remboursable versée à la Caisse des Ecoles afin de pallier les besoins financiers avant le versement des subventions pour 97 000 €.

f. Chapitre 10 – Dotations, fonds divers (80 000 €)

Le montant inscrit dans ce chapitre (80 000 €) correspond à l'apurement progressif du compte 1069.

g. Chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté

Déficit d'investissement constaté au compte administratif 2021 et repris sur l'exercice à hauteur de 693 819,78 €.

h. Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections (69 658,34 €)

Nous trouvons dans ce chapitre les travaux en régie à hauteur de 61 020,90 € auquel s'ajoute des régularisations d'amortissements pour 8 637,44 €.

Les travaux en régie ont été comptabilisés en cours d'exercice à des comptes de charges en section de fonctionnement. En fin d'exercice, une opération d'ordre budgétaire permet d'intégrer les travaux en section

d'investissement (mandats aux comptes d'immobilisations concernés – chapitre 21 – et simultanément titres au compte 722 en section de fonctionnement).

i. Chapitre 041 - Opérations patrimoniales (246 409,40 €)

Ce chapitre d'ordre figurant en dépenses comme en recettes à l'intérieur de la section d'investissement, permet de régulariser des écritures portant sur des opérations de patrimoine.

En 2022 il a été procédé à des régularisations d'écritures pour **234 874 €** (transfert des frais d'études datant de 2018 sur le compte d'immobilisation définitif pour 29 874 € et transfert du montant du dépôt de garantie sur le compte d'immobilisation définitif pour l'acquisition du terrain Perray Vaucluse pour **205 000 €**) et remboursement d'avances pour **11 535,40€**.